

L'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » comporte depuis l'édition 2018 un module relatif à la corruption dans le cadre de la vie personnelle et privée ainsi que dans le cadre professionnel. La corruption est un comportement pénalement répréhensible par lequel une personne (le corrompu) sollicite, agréé ou accepte un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages quelconques en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte entrant dans le cadre de ses fonctions. L'infraction a une double portée puisqu'elle recouvre l'existence d'un corrompu et d'un corrupteur. Le code pénal distingue ainsi la corruption active, qui est le fait du corrupteur, et la corruption passive, qui est le fait du corrompu.

Toutes situations confondues, sur la période 2017-2018, 1,1 % des personnes interrogées âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir été confrontées au cours de l'année à une situation de corruption dans leurs activités personnelles ou professionnelles.

C'est dans le milieu professionnel que le risque de corruption est le plus prégnant. En moyenne annuelle sur la période 2017-2018, 488 000 personnes âgées de 14 ans ou plus (soit 0,9 % de la population et 1,7 % de la population en emploi) déclarent avoir été confrontées à une situation de corruption dans le cadre de leurs affaires professionnelles. La corruption dans les affaires personnelles et privés est beaucoup moins

présente avec 101 000 victimes à qui on a demandé un pot-de-vin ou un cadeau, en moyenne annuelle sur la période 2017-2018 (soit 0,2 %).

La corruption dans les affaires professionnelles se traduit par la demande ou l'attente de la part d'une personne de l'obtention d'un pot-de-vin ou d'un cadeau pour obtenir un service, faire aboutir une transaction commerciale ou accélérer l'obtention d'un service. Pour 40 % de personnes confrontées à une situation de corruption dans le domaine professionnel, le but de la corruption était d'accélérer l'obtention d'un service et pour 38 % d'entre elles de faire aboutir une transaction commerciale.

Les rétributions proposées ou demandées dans le cadre de la situation de corruption dans le domaine professionnel se font majoritairement sous la forme d'argent (47 % en moyenne sur la période 2017-2018), puis d'objet (30 %) et enfin de service (25 %).

Selon les victimes, dans 59 % des cas les auteurs de ces corruptions sont des particuliers qui agissent pour eux-mêmes ou pour un autre particulier, 24 % sont des fournisseurs et 14 % des entreprises clientes.

## Indicateurs de corruption

Moyennes annuelles sur la période 2017-2018	Nombre	en % de la population	
		Ensemble	Population en emploi
<b>Personnes confrontées à de la corruption*</b>	<b>577 000</b>	<b>1,1</b>	<b>-</b>
<b>Personnes confrontées à de la corruption dans les affaires professionnelles</b>	<b>488 000</b>	<b>0,9</b>	<b>1,7</b>
dont : proposition d'un pot-de-vin ou d'un cadeau	421 000	0,8	1,4
demande d'un pot-de-vin ou d'un cadeau	109 000	0,2	0,4
<b>Personnes confrontées à de la corruption dans les affaires personnelles et privés (à qui on a demandé un pot-de-vin ou un cadeau)</b>	<b>101 000</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>

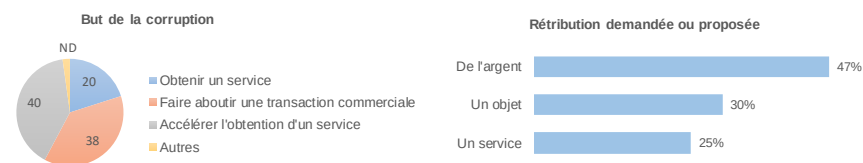
\* dans le domaine professionnel ou personnel.

**Définitions.** La corruption peut se définir comme l'agissement par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite ou accepte un don, une offre ou une promesse en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions. La corruption implique donc la violation, par le coupable, des devoirs de sa charge.

**Lecture** • en moyenne annuelle sur la période 2017-2018, 488 000 personnes âgées de 14 ans ou plus (soit 0,9 % de la population et 1,7 % de la population en emploi) déclarent avoir été confrontées à de la corruption dans le cadre de leurs affaires professionnelles.

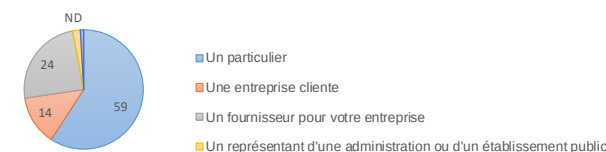
## Caractéristiques de la corruption dans le domaine professionnel

(en % des personnes confrontées à une situation de corruption dans le domaine professionnel)



**Lecture** : En moyenne sur la période 2017-2018, 40 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent que l'objet de la corruption à laquelle ils ont été confrontés dans le cadre de leurs affaires professionnelles avait pour objet de faire accélérer l'obtention d'un service.

## Auteur de la proposition de pot-de-vin ou de cadeau



**Lecture** : En moyenne sur la période 2017-2018, dans 59 % des cas décrits de proposition de pot-de-vin ou de cadeau dans le domaine professionnel, l'auteur est un particulier.

**Champ** • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

**Sources** • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2018 et 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.